Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_078BIS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE
COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 avril 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 23 avril 2026, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le mercredi 29 avril 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Mme Florence ADAM, M. Thomas ALLAIN, M. Pierrick AUFFRAY, M. Régis BAUNIN, M. Thierry BEAUJOUAN, Mme Nathalie BERTHO, Mme Jocelyne BLANCHARD, M. Didier BOUGET, M. Ronan BOYET, Mme Marie-Claire BRAULT, M. Matthieu CHANEL, M. Arnaud CHAUVIN, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN ; M. Marcel DIVET, M. Vincent DUCLOYER, Mme Valérie DUVAL, Mme Nathalie EDOM, Mme Julie FAUDET, Mme Audrey GROSHENY, M. Pascal GUERRO, Mme Delphine HINRY, Mme Kristelle JUILLET, M. Patrick JUMEL, M. Didier LE CHENECHAL, Mme Maela LE CORRE, Mme Véronique LEDUC, M. Yannick LEGOURD, M. Christian LEPRETRE, Mme Nelly LUC, Mme Odile MAUNY, M. José MERCIER, Mme Marie-Anne MONVOISIN, M. Roger MORAZIN, Mme Michèle MOTEL, Mme Delphine NORMAND, Mme Nelly PIERSON, M. Rémi PITRÉ, Mme Thérèse PLANCHENAULT, M. Hugues RAFFEGEAU, M. Pierre-Yves REBOUX, M. Christophe RICAUD, Mme Florence RIGAUD ; M. Christophe ROUL, Mme Marie-Claire RUAULT-DUBORD, M. Jean-Marie RYO, Mme Mireille SALMON, M. Mickaël TANGUY, M. Nicolas TEXIER, Mme Françoise UGUET et M. Christophe VERON

Pouvoirs :
Mme Marie-Josèphe FERRIER, donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
M. Loïc HERVOIR, donne pouvoir à Nathalie BERTHO
M. Fabien VIRONDEAU, donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés :
Mme Marie-Josèphe FERRIER
M. Loïc HERVOIR
M. Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Mme Delphine HINRY

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 52 Pouvoirs : 3 Absents excusés : 3	Délibération n°2026-03-078 Désignation des représentants de Vallons de Haute Bretagne Communauté au sein du SMICTOM

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_078BIS-DE

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2026-03-078 du 29 avril 2026 transmise en préfecture le 12 mai 2026 pour motif d'inversion des délégués titulaires et suppléants pour la commune de Lassy.

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) est composé de trois membres : Redon Agglomération, Bretagne Portes de Loire Communauté et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Le SMICTOM est un syndicat mixte qui intervient pour le compte des communautés dans le cadre de leur compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés ».

Vallons de Haute Bretagne Communauté doit désigner ses délégués au SMICTOM.

Le nombre de délégués titulaires est fixé de la manière suivante en tenant compte de la population totale connue de chaque commune au moment du renouvellement :

- 1 Délégué par commune avec un minimum de 5 délégués par communautés de communes

- Pour chaque communauté de communes, 1 siège de plus par commune de plus de 3 000 habitants

Compte tenu de la population actuelle de chaque communauté de communes (population totale Insee au 1er janvier 2026), la répartition effectuée selon les règles énoncées ci-dessus est la suivante :

- Vallons de Haute Bretagne Communauté : 18 communes dont 6 de plus de 3 000 habitants : 24 délégués titulaires

- Bretagne Porte de Loire Communauté : 20 communes dont 1 de plus de 3 000 habitants : 21 délégués – titulaires

- Redon Agglomération : 6 communes dont 1 de plus de 3 000 habitants : 7 délégués titulaires.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants auprès du SMICTOM suivants :

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_078BIS-DE

Liste des délégués titulaires :

Nom	Prénom	Commune
VERON	Christophe	Baulon
LEPRETRE	Christian	Bourg-des-Comptes
THILLOU	Yves	Bourg-des-Comptes
MOTEL	Dominique	Bovel
BERHAULT	Patricia	Comblessac
HERVOIR	Loïc	Goven
LANGE	Jean-Marie	Goven
MILLET	Anne-Charlotte	Goven
CHANEL	Matthieu	Guichen
GROSHENY	Audrey	Guichen
BILLY	Nicolas	Guignen
DAVID	Emilie	Guipry-Messac
VOLAND	Christian	Guipry-Messac
CHAUDAGNE	Michel	La Chapelle-Bouexic
LE MERLUS	François	Lassy
BRUNARD	Chrystèle	Les Brulais
BELLESOEUR	Stéphane	Lohéac
GUERRO	Pascal	Loutéhel
LUBOWIECKI	Olivier	Mernel
ROUXEL	Isabelle	Saint-Malo-de-Phily
HERVE	Gérard	Saint-Séglin
ADAM	Florence	Val d'Anast
JUILLET	Kristelle	Val d'Anast
VAILLANT	Thierry	Val d'Anast

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_078BIS-DE

Liste des délégués suppléants :

Nom	Prénom	Commune
CRAMBERT	Jean-Paul	Baulon
DUVEAU	Eric	Bourg-des-Comptes
MAJCHRZAK	Laurent	Bourg-des-Comptes
JOURDAN	Kévin	Bovel
BEAUDOUIN	Isabelle	Comblessac
KERIVEL	Laurent	Goven
PILLING	Alexandra	Goven
BAUNIN	Régis	Guichen
JUMEL	Patrick	Guichen
BOUCHET	Morgan	Guignen
NOEL	Chrystèle	Guignen
GIROT	Charles-Henry	Guipry-Messac
TREMOUREUX	Audrey	Guipry-Messac
MORAZIN	Roger	La Chapelle-Bouexic
LE CHENECHAL	Didier	Lassy
BERTHIER	Karen	Les Brulais
COURROUSSÉ	Jean-François	Lohéac
CORDUAN	Frédéric	Loutehel
CORVOISIER	Alain	Mernel
PABOEUF	Patrick	Saint-Malo-de-Phily
BOUCHET	Sandrine	Saint-Séglin
HINRY	Delphine	Saint-Senoux
BOURREE	Agathe	Val d'Anast
CAZO	Marie	Val d'Anast

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 20 mai 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

